

Pour une Maison de retraite publique située au Centre de la ville de Montbrison!

Collectif des Usagers pour la Défense du Service Public Hospitalier du Forez
Comité de défense et de Soutien du Centre Hospitalier du Forez

Memo de la rencontre avec Mme Grataloup directrice départementale de l'ARS Mme Brunel, Vice-Présidente du CD, chargée de l'Autonomie

Le 27 décembre 2018, entre Noël et le jour de l'an, M. Georges ZIEGLER, Président du Conseil Départemental de la Loire, et Mr Christophe BAZILE, président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Forez, annoncent par conférence de presse, un projet de délocalisation à l'extérieur de la ville de Montbrison - avec construction nouvelle et livraison en 2022 - et de privatisation de l'EHPAD.

La nécessité d'améliorer les conditions d'hébergement des résidents de l'EHPAD, l'attachement à la qualité que représente son implantation au cœur de la ville et à son intégration au Centre Hospitalier et à sa gestion publique sont des éléments partagés par la population du territoire.

L'annonce faite sans concertation et dans la précipitation a suscité consternation et mobilisation: une pétition a recueilli en quelques semaines plus de 2600 signatures et une chaîne humaine a réuni plus de 400 personnes autour de l'EHPAD.

Nous remettons en cause l'abandon de la gestion publique de l'EHPAD posé comme préalable à tout projet de modernisation :

- : « ...le transfert de gestion d'autorité ne pouvant s'engager que dans le cadre d'une défaillance du gestionnaire, qui n'est pas caractérisée ici. ». c'est ce que précise l'ARS, dans son courrier du 17 janvier 2019. Or la gestion de l'EHPAD dégage un résultat excédentaire.
- L'abandon de la gestion de l'Ehpad aura un impact négatif important pour le CHF, sa place dans le territoire que constitue le Centre Loire, renforcé par le fait de l'existence d'équipements communs aux deux structures, alors que celui-ci, actuellement en difficulté, est à la recherche d'un nouvel équilibre.
- La préservation d'un service public sur le territoire est la plus à même d'assurer un accueil quelle que soit la pathologie du patient et à un prix raisonnable pour lui et sa famille.
- L'abandon de la gestion publique contribue à fragiliser la situation du personnel en place.
- L'intégration de l'EHPAD au sein du CHF a montré son efficacité de façon encore plus claire durant la crise que nous traversons en raison du COVID.
- Les problèmes d'impossibilité pour le CHF d'accéder aux emprunts nécessaires ne peuvent justifier le préalable d'abandon de gestion, différentes solutions existent notamment :
 - o dissociation de la gestion de l'Ehpad de la question immobilière par la mise en place d'un bail emphytéotique,
 - o Adhésion du CHF à un groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) et portage du projet par la GCSMS.